

Copie de résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 20 mai 2026.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-25 RELATIF À LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

C.M. 26-05-197

ATTENDU que l'article 79.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) stipule que le Conseil d'une MRC peut établir par règlement toute norme relative à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse entend modifier le règlement numéro 317-25 relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées;

ATTENDU que l'article 79.12 de la LAU indique que la MRC doit tenir ses assemblées publiques par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil, formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
appuyé par M. Dominic Larochelle
et résolu

de créer une commission de consultation ayant pour objectif de tenir une assemblée publiques prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à l'adoption du règlement numéro 329-26 modifiant le règlement numéro 317-25 relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées et de nommer M. Pascal Rousseau à titre de président de la commission, ainsi que M. Richard Thibault à titre de commissaire.

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Lazare, le 21 mai 2026



Anick Beaudoin, directrice générale